

REUNION du 25 août 2021

L'an deux mil vingt et un, le 25 août et à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente par précautions sanitaires suite au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Bernard LARBRE, maire.

Etaient présents : BOURGUET Sylvain, CANARD Francis, CHATEAU Guillaume, COTSIS Jacques, DUCASTEL Manuella, GANTHEIL Angélique, GRAFFEUIL Patricia, LECARDERONNEL Patricia, LOURENCEAU David, MANY Angélique, MAZERM Robin, NORMAND-COURIVAUD Jean-Pierre, ZAK Jean-Christophe

Etaient absents : (une procuration à M. Bernard LARBRE), MAGNIER Kévin,

M. CANARD arrive à 19 heures 50

Adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

M. Robin MAZERM est désigné secrétaire de séance

Validation des nouveaux devis pour le changement des fenêtres sur les bâtiments communaux suite aux préconisations de l'ABF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux préconisations de l'ABF, il est nécessaire de revoir les matériaux utilisés pour le changement des fenêtres des logements communaux et du bâtiment ppm.

Il présente les devis modifiés de la société M+

- Logements communaux : 6 782.11 € HT (au lieu de 6 072.82 € HT) répartis comme suit
 - Appartement de la Poste : 3 154.79 € HT
 - F1 bis : 3 627.32 € HT
- Bâtiment ppm : 4 818.49 € HT (au lieu de 5 309.84 € HT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de retenir les offres de l'entreprise M+ :

- Logements communaux : 6 782.11 € HT (au lieu de 6 072.82 € HT)
- Bâtiment ppm : 4 818.49 € HT (au lieu de 5 309.84 € HT)

CONFIE à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et de signer tout document lié à cette décision

Validation du règlement intérieur suite à l'avis du comité technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 18 septembre 2020, la rédaction d'un règlement intérieur pour le personnel communal avait été validée afin de formaliser et/ou définir les règles de fonctionnement de l'organisation du travail et des relations sociales. Le comité technique dans sa séance du 6 juillet 2021 a rendu un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de règlement intérieur sous réserve de modifier le terme « éthylo-test » par « éthylo-mètre ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de valider le règlement intérieur modifié selon l'avis du comité technique

CONFIE à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et de signer tout document lié à cette décision

Arrivée de M. Canard

Validation du tableau des effectifs suite à l'avis du comité technique

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite aux différentes délibérations validant la création ou la suppression de postes, il est nécessaire de saisir le comité technique pour avis afin de valider la mise à jour le tableau des emplois.

Le comité technique, dans sa réunion du 6 juillet dernier, a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de valider la modification de tableau des emplois à compter du 1^{er} septembre 2021 comme ci-dessous

Tableau des emplois au 1^{er} septembre 2021

CADRE D'EMPLOI	GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POSTE POURVU	POSTE NON POURVU
Filière ANIMATION				
Animateur territorial	Animateur	35h	1	
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^e classe	Adjoint d'animation	3H09	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	35h	1	
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	35h		1
	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	35h	1	
FILIERE MEDICO SOCIALE				
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal	ATSEM Principal de 1 ^{er} classe / Agent de maîtrise	35h	1	
	ATSEM Principal de 1 ^{er} classe	19h41	1	
	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	3h09	1	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoints techniques	Agent de maîtrise	25h38	1	
	Agent de maîtrise	35h	1	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35h		1
	Agent de maîtrise	30h26	1	
	Adjoint Technique	35h	1	
	Adjoint technique	19h41	1	
	Adjoint Technique	15h36	1	
	Adjoint Technique	13h12	1	

CONFIE à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et de signer tout document lié à cette décision

Approbation du contrat de solidarité communale 2021-2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2021-2023.

La contractualisation 2021-2023 : un double enjeu pour la relance économique et la transition écologique

Dès l'automne 2020, le Département a engagé la concertation avec les élus pour préparer la nouvelle contractualisation 2021-2023. Avec le ralentissement économique lié à la crise sanitaire, cette dernière s'inscrit pleinement dans l'objectif départemental de relance et de soutien à l'investissement local.

Par ailleurs, le Département a souhaité profiter de ce programme pluriannuel pour accélérer la transition écologique et notamment les actions de rénovation énergétique, faisant ainsi écho à l'intérêt des Corrégiens pour la part environnementale apportée aux politiques publiques.

48 millions d'euros pour les aides aux collectivités 2021-2023

Le Département a fait le choix de faire de son dispositif d'aides aux collectivités une de ses priorités, en le confortant financièrement via un montant d'aides de 48 millions d'euros sur 2021-2023, soit 9 millions d'euros de plus que l'enveloppe précédente, traduisant ainsi son double engagement en faveur de la relance économique et de la transition écologique. Ce sont au total 2 506 opérations qui seront accompagnées dont 630 au titre de la transition écologique, générant un montant prévisionnel de travaux de 280 millions d'euros.

Ces aides font l'objet d'une contractualisation entre le Département et chaque collectivité.

M. le Maire présente au Conseil le Contrat de Solidarité Communale 2021-2023 exposant les opérations retenues et le détail des financements départementaux.

Opération	Montant estimatif	Aide CD 2021	Aide CD 2022	Remarque	Priorité
Réaménagement des ruines du Coiroux (report contrat 2018-2020)	50 000 €	10 000 €			1
Agrandissement et sécurisation du cimetière communal (report contrat 2018-2020)	40 000 €	10 000 €			1
Climatisation réversible salle de la cantine	15 000 €	3 750 €			1
Fenêtres école avec amélioration de la performance énergétique	25 000€	7 500 €		Aide CD conditionnée à la réalisation d'un diag énergétique (DPE avant/après).	1

				Sinon aide de 25 % plafonnée à 15 000 €	
Fenêtres bâtiment mairie	4 600 €	1 150 €			2
Fenêtres appartement mairie	6 500 €	1 625 €			2
Aire de jeux Roche de Fraysse + Trottoir	30 000 €	7 500 €			3
Parking lotissement de Rochesseux	10 000 €	2 500 €			3
Réfection toiture grange du Coiroux	20 000 €		5 000 €		1
Diagnostic énergétique	3 000 €	2 400 €			2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuve** le Contrat départemental - CSC - 2021-2023,
- **Autorise** le maire à signer ce Contrat.

Demande de subvention de l'association DIVA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de l'association DIVA qui organise et finance des animations à caractère festif et de loisirs pour les résidents du centre hospitalier Jean-Marie Dautier de Cornil

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'accorder une subvention de 100 € à l'association

Charge M le Maire de signer tous les actes et de procéder à toutes les formalités correspondantes.

Validation du règlement intérieur pour les temps périscolaires

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur pour les temps périscolaires définissant les conditions d'accueil et de prise en charge des enfants confiés à la garderie scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Valide** le règlement intérieur joint en annexe
- **Confie** à Monsieur le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et de signer tout document lié à cette décision

Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Trésorier de Beynat a adressé deux états d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées :

- Créances éteintes (article 6542) : cantine octobre – novembre 2020 pour un montant de 137.70 €
- Créances admises en non-valeur (article 6541) : cantine septembre 2018 à mars 2021 pour un montant de 1 155.65 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Décide** d'admettre en non-valeur les titres de recettes listées par le Trésorier de Beynat
- **Décide** d'imputer ces annulations de titres
- à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » pour un montant de 1 555.65 €
- à l'article 6542 « créances éteintes » pour un montant de 137.70 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

Affaires diverses

- **Peinture salle polyvalente** : devis de Frédéric Bonnet pour un montant HT de 6 615 €
- **Réfection mur du cimetière** : suite aux pluies diluviennes de juillet, le mur du cimetière s'est effondré. L'assurance a été contactée et nous sommes en attente de l'avis de l'expert. La société Patrigeon a fait une offre à 22 190 € HT
- **Chauffe-eau école + lavabo** : Devis de l'entreprise PCS 19 d'un montant de 1 561,95 € HT. Les travaux prévus cet été ont été repoussés aux vacances de Toussaint.
- **Réfection terrasse mairie** : il est envisagé de nettoyer et repeindre la terrasse mairie. L'entreprise Serge Betton fait une offre à 2 997,28 € HT
- **Chauffe-eau salle polyvalente** : devis de la société bricophil pour un montant HT de 550 €
- **Création d'une place handicapée** sur la place Léon Canard **et accessibilité du bâtiment ppm** prévues dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmé

Questions diverses

- **ONF** : M. le maire fait le point des travaux prévus sur les forêts communales. Une rencontre est prévue avec le garde de l'ONF d'ici la fin de l'année.
- **L'empreinte** : une réunion de présentation de la saison 2021-2022 est programmée le 05/09/2021 à 15 heures30 sur la place de l'église suivi de la représentation de Racine
- **Projet escalade au Puy de Pauliat** : le dossier a été transmis à la DREAL. A noter, que dernièrement des chutes de pierre ont été signalées. Des panneaux et des barrières ont été posés pour signaler le danger.
- **Sécurité routière** : un administré a interpellé M. le maire sur les conditions de circulation à Rochesseux et dans le bourg à hauteur des commerces.
Par ailleurs, la traversée de la route départementale 1089 du garage Rebourg pour accéder à la zone artisanale est très dangereuse par manque de visibilité.
Les routes étant départementales, M. le maire prendra contact avec les services de la DDT compétents en ce domaine.
- **Poubelles sur la place** : des riverains se sont plaints de dépôts de poubelles sur la place. Les containers ont été remplacés par des plus grands afin d'éviter de tels désagréments. Pour information, quand le container « cartons » est plein, d'autres sont à disposition aux ateliers

municipaux ou un dépôt en déchetterie reste possible, et ce afin d'éviter les encombrements sur la place.

- **Commissions communales :** les élus souhaitent mettre en place des réunions mensuelles des différentes commissions communales

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 21h00

Signatures du Conseil Municipal :

LARBRE Bernard		DUCASTEL Manuella	
NORMAND-COURIVAUD Jean-Pierre		GANTHEIL Angélique	
CANARD Francis		LECARDERONNEL Patricia	
ZAK Jean-Christophe		LOURENCEAU David	
GRAFFEUIL Patricia		MAGNIER Kévin	Procuration à M. LARBRE
BOURGUET Sylvain		MANY Angélique	
CHATEAU Guillaume		MAZERM Robin	
COTSIS Jacques			